

Corrélyce, une expérience d'accès aux contenus en ligne à caractère éditorial pour les lycées

Marchand Delphine, Gérard Puimatto

► To cite this version:

Marchand Delphine, Gérard Puimatto. Corrélyce, une expérience d'accès aux contenus en ligne à caractère éditorial pour les lycées. Evelyne Broudoux, Ghislaine Chartron. Document numérique et société, Nov 2010, France. ADBS Editions, pp.119-137, 2010, <ISBN 978-2-84365-127-4; ISSN 1762-8288; <http://www.adbs.fr>>. <edutice-00537111>

HAL Id: edutice-00537111

<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00537111>

Submitted on 17 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Corrélyce, une expérience d'accès aux contenus en ligne à caractère éditorial pour les lycées

Delphine Marchand, laboratoire DICEN, CNAM-Paris
Gérard Puimatto, CRDP de l'académie d'Aix-Marseille

Résumé

Corrélyce, Catalogue ouvert de ressources numériques pour les lycées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, procure aux établissements et à leurs usagers la capacité de gérer les abonnements et les accès aux ressources éditoriales en ligne. Lancé en 2007, Corrélyce vise au développement de l'usage des ressources numériques, mais aussi à l'intégration d'une dimension numérique dans les politiques documentaires des lycées.

Espace virtuel dédié aux ressources éditoriales numériques, Corrélyce est déployé de façon généralisée dans les 180 lycées de la Région, ce qui permet d'observer ses impacts au regard de ses objectifs initiaux. De par son modèle et l'ampleur de son déploiement, il constitue aussi un facteur de structuration de l'offre du marché.

Après trois ans d'existence de Corrélyce, cet article est aussi l'occasion d'esquisser les pistes d'évolution du dispositif, ainsi que les axes de recherche qui pourraient être mis en œuvre à son propos.

Mots clés

Espace virtuel, ressources en ligne, éducation nationale, collectivités, édition

Corrélyce, plate-forme de gestion des abonnements et des accès aux ressources éditoriales en ligne destinée aux usagers des lycées de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, est mis en place depuis 2007, en partenariat entre la Région et les deux CRDP¹ des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Si cette initiative a eu un certain écho dans les médias comme dans le monde des éditeurs, elle reste mal connue dans ses attendus et ses principes. Alors que sa conception est fondée sur des travaux de recherche antérieurs (Puimatto, 2006), l'absence de dispositifs analogues dans le même champ ne permet pas d'alimenter la réflexion théorique. Alors que le pilotage du projet se tourne vers la recherche pour conduire des analyses indépendantes et guider ses choix, l'élaboration d'une démarche de recherche-action reste difficile.

Cet article, écrit par l'un des concepteurs de Corrélyce et par une doctorante en Sciences de l'Information et de la Communication, vise à expliciter le lien entre l'état du déploiement du dispositif et celui du développement des usages, et ce au regard des hypothèses de départ, des bénéfiques attendus et des objectifs poursuivis. A partir de ces réflexions, plusieurs pistes de recherche s'esquissent.

1. Hypothèses et attendus du projet Corrélyce

Élaboré en 2006 à partir d'une interrogation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les conditions du développement des usages du numérique dans les lycées, Corrélyce vient apporter un volet « contenus » aux politiques d'équipement TIC, comme un moyen de leur donner une cohérence globale, de développer la maîtrise du numérique et de diversifier les usages et les pratiques d'enseignement.

¹ Centres régionaux de documentation pédagogique, établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, membres du réseau Scérén.

Les grandes orientations

Le cadre de l'initiative est dès le départ balisé par quelques repères liés aux grandes institutions politiques :

- les orientations de la politique éducative nationale² : développement des TICE, usage des ressources numériques, environnements de travail³ ;
- la politique régionale en faveur de l'innovation et des TIC, appliquée aux compétences territoriales de la Région (éducation, mais aussi formation et développement économique) ;
- les grandes orientations supra-nationales comme la déclaration de Prague⁴ ou les textes d'orientations de l'Union européenne en faveur du développement de l'« *information literacy* »⁵.

La maîtrise de l'information, en particulier dans ses formes numériques, est ainsi exprimée comme une compétence indispensable, et s'installe comme un objectif en matière de numérique à l'École. En marge de cette ambition sociétale, elle s'exprime aussi comme la volonté de mettre les TIC au service des activités d'enseignement, au travers de logiciels pédagogiques mais aussi et en utilisant des ressources informationnelles comme illustration et surtout comme matière première pour des travaux personnels et collectifs.

Le cadre régional

La première ambition de Corrélyce est d'utiliser les infrastructures TIC pour amener les contenus numériques au cœur des activités d'enseignement et d'éducation. Au-delà des équipements et des connexions, la collectivité investit ici le domaine de la mise à disposition des ressources documentaires et informationnelles.

Comme acheteur public et pourvoyeur de moyens financiers pour les établissements scolaires leur permettant de devenir eux-mêmes acheteurs publics de ressources documentaires, en particulier numériques, la Région s'inscrit dans une dimension économique vis-à-vis des secteurs des industries culturelles et éducatives.

Cette fonction vient croiser une politique régionale affirmée en faveur du développement d'un secteur d'industries des contenus numériques, avec notamment l'Incubateur de la Belle de Mai, qui développe des produits et services éducatifs et culturels et les Pôles régionaux d'initiative pour un développement économique solidaire (PRIDES) qui interviennent notamment dans le domaine du livre et de la production filmique. Le cadre d'intervention régional ne se limite donc pas aux lycées, mais s'inscrit dans une perspective plus large, celle de la politique de développement TIC.

Des gouvernances en évolution

La démarche de la collectivité se situe ici à la marge de ses compétences obligatoires, telles que définies par les premières lois de décentralisation en 1982 et non modifiées depuis : en matière d'informatique pédagogique, c'est à l'État seul que revient la compétence dans ce que la loi désigne toujours par « les logiciels ». Après près de vingt ans, les TICE sont sans doute un des secteurs dans lequel les frontières se sont le plus déplacées, dans lequel la pratique est parmi les plus éloignées de la lettre de la loi ; et ainsi s'élabore une sorte de terrain de choix pour une pratique de la décentralisation par l'exemple, dans une forme de jeux d'acteurs

² Dès 1998, le Plan d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) positionne des objectifs de généralisation de l'usage du numérique dans l'éducation. Il sera prolongé en 2003 par le plan Re/So 2007.

³ Notamment le Schéma directeur des environnements de travail (SDET), publié dans une première version dès 2003.

⁴ Déclaration de Prague « Vers une société compétente dans l'usage de l'information » (Unesco, 2003)

⁵ Rappelés par (Endrizzi, 2007)

institutionnels, avec de nouvelles modalités de gouvernances qui s'installent progressivement (Bouvier, 2007).

Ministère de l'Éducation Nationale, académies et Région se positionnent comme les macro-acteurs institutionnels en matière de TICE et de ressources numériques (Puimatto, 2006). Les CRDP des deux académies, établissements publics sous tutelle du ministre de l'Éducation Nationale intervenant notamment dans les domaines de la documentation et des TICE, s'inscrivent dans une logique de partenariat avec la Région en matière d'ingénierie documentaire et d'accompagnement des usages. Opérateurs de l'État, ces établissements sont à même de contractualiser avec la Région sur la base de modalités d'intervention qui respectent le principe de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Mais, au-delà de ces acteurs initiaux, dès lors que l'on se place dans la perspective des usagers finaux, les schémas de gouvernances et de décision s'organisent autour de trois niveaux :

- au niveau *micro*, les usagers finaux du dispositif – en particulier les enseignants – et la réponse à leurs besoins et leurs attentes ;
- au niveau *meso*, l'établissement comme unité opérationnelle de l'éducation, instance autonome d'application de la politique éducative de la nation ;
- au niveau *macro*, les acteurs institutionnels que sont l'État (administration centrale et administrations déconcentrées) et les collectivités.

Il faut ajouter à ce triptyque les acteurs économiques, en particulier les éditeurs et diffuseurs de ressources numériques, acteurs d'un marché des ressources éducatives dont les grandes constantes sont encore instables. L'ensemble de ces acteurs du déploiement des services et contenus numériques peuvent être appréhendés comme une forme particulière des réseaux technico-économiques décrits par Michel Callon (Callon, 1992), composante déterminante des processus d'innovation dans la théorie de l'acteur réseau. Au-delà des acteurs de la production, de la diffusion et de l'usage identifiés par Callon, les acteurs institutionnels viennent s'associer au réseau, alimentant des controverses qui ont notamment pour enjeu les positionnements et repositionnements de leurs gouvernances respectives, en perpétuelle évolution (Puimatto, 2006).

Contenus et modalités d'accès

Dans la poursuite de l'Espace numérique des savoirs (ENS), initiative du ministère de l'Éducation nationale conduite pendant trois ans (2003-2006) auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements scolaires, la Région et les deux CRDP collaborent à un espace numérique d'accès aux ressources éditoriales destiné aux lycées. Si l'ENS a établi une forme de relation avec les éditeurs et les établissements, c'est dans un modèle exclusif d'intervention de l'État ; le projet Corrélyce vient le revisiter pour l'adapter à ses propres attendus :

- la valorisation de la nature éditoriale des contenus est considérée comme une des clés de l'accès pertinent et éclairé à l'information, pour permettre aux usagers d'élaborer des compétences en matière d'usage des ressources ;
- une démarche documentaire ouverte, utilisant les normes et standards en vigueur (LOM FR, OAI-PMH), est utilisée comme le moyen de « mettre à plat » une offre diverse dans sa nature afin de permettre aux usagers de s'orienter en son sein ;
- un positionnement original de la gouvernance et des fonctions de la collectivité, intervenant pour créer les conditions de l'usage, dans le respect de l'autonomie des établissements et des prérogatives de l'État, tout en affirmant sa maîtrise d'ouvrage.

Appuyé sur une analyse fine des rôles et gouvernances, Corrélyce vise à définir un dispositif global de médiations multiples, conférant à chaque acteur l'exercice de sa responsabilité : pour la Région, créer les conditions matérielles de l'usage ; pour les CRDP, accompagner et

suivre son développement ; pour les éditeurs et diffuseurs, mettre à disposition leurs ressources et faire connaître leur offre au travers du catalogue ; pour les lycées, conduire une politique documentaire en matière d'acquisition et de gestion des ressources numériques ; pour les enseignants, être capable de faire des choix et de proposer des ressources aux élèves, dans une connaissance suffisante de l'offre ; pour les élèves, pouvoir accéder aux ressources et documents, que ce soit dans l'établissement ou à domicile. Les acteurs individuels et institutionnels des ressources numériques d'information sont ainsi réunis dans une forme d'espace virtuel codifiant leurs relations, dans le respect de leurs rôles propres et de leur autonomie, mais aussi dans l'édition de règles précises et formalisées par un ensemble de « chartes »⁶ et de *workflows*.

Pour l'établissement scolaire, la question se pose en termes de choix de ressources, d'acquisition, mais aussi de modalités de mise à disposition : quelles ressources, pour quels usagers, selon quelles modalités ? Les choix correspondants relèvent de l'autonomie de l'établissement, et plus particulièrement de son projet, qui doit règlementairement à la fois comprendre un volet TIC et la définition d'une politique documentaire.

Réalisations de même nature

Les études préalables du projet, comme les travaux annuels pour définir ses axes d'évolution, permettent de constater la rareté, sinon l'inexistence, de réalisations analogues, associant un catalogue est des outils d'accès aux ressources.

L'Espace numérique des savoirs (ENS) proposait bien des modes de financement et une forme d'offre, mais il n'existait pas de plate-forme installant un espace virtuel constitué ni de gestion centralisée des accès.

Les ENT en cours de déploiement depuis 2003 prévoient, au moins pour certains d'entre eux, des accès à des ressources éditoriales externes, mais ils restent dans tous les cas limités à une offre fermée de quelques titres, l'éditeur de l'ENT réalisant sur commande de la collectivité les quelques connecteurs nécessaires.

Les plates-formes de diffusion, comme le Canal numérique des savoirs (CNS) et le Kiosque numérique de l'éducation (KNE)⁷, qui se sont créées depuis 2002-2003 pour la diffusion des ressources numériques, si elles s'appuient sur des modes d'authentification unifiés, présentent des offres liées à des groupes industriels ou des regroupements d'éditeurs.

Dans des secteurs connexes de celui des ressources éducatives, les plates-formes de librairies, bibliothèques et médiathèques en ligne assurent des formes d'accès aux ressources. Si les premières s'apparentent davantage aux plates-formes de diffusion, les secondes relèvent d'un service documentaire unique (celui de la bibliothèque ou de la médiathèque) et donc de l'unicité de la politique documentaire associée. Leur développement n'a cependant pas concerné l'école à ce jour.

A l'échelle internationale, quelques services d'accès en ligne aux ressources documentaires numériques sont utilisés, notamment en Allemagne ou aux États-Unis, mais toujours dans le cadre d'un établissement unique. Ce type de démarche s'apparenterait davantage à l'installation d'une forme virtuelle d'accès aux ressources du CDI, là encore dans le cadre fermé d'un seul projet d'établissement et d'une seule politique documentaire.

Un des services les plus proches de Corrélyce dans son « approche usager » est la plate-forme MySchool (www.myschool.lu), l'espace numérique scolaire du Grand Duché du Luxembourg. Les ressources disponibles et leurs modalités d'accès pour les usagers

⁶ Charte de mise à disposition des ressources, charte d'usage, charte de modération. Les chartes Corrélyce sont accessibles en ligne sur la plate-forme <http://correlyce.regionpaca.fr>.

⁷ CNS est un groupement d'intérêt économique regroupant une trentaine d'éditeurs. KNE a été mis en place par le groupe Lagardère pour la commercialisation des titres du groupe et de ses partenaires.

présentent de fortes analogies avec Corrélyce, mais il s'agit dans ce cas d'un pilotage centralisé au niveau d'un ministère, à la fois acheteur, prescripteur et opérateur d'un service.

La spécificité de Corrélyce réside moins dans les solutions techniques et fonctionnelles adoptées, toutes largement utilisées dans l'ensemble des plates-formes citées ici, que dans une organisation des interventions de l'ensemble des acteurs de l'école. Et cette organisation s'inscrit dans le contexte particulier de l'organisation scolaire française, marquée par l'autonomie de l'établissement, notamment concrétisée par sa politique documentaire.

2. De la plate-forme au dispositif

Corrélyce se présente à ses usagers avant tout comme un portail web. Il s'appuie sur une plate-forme organisant un ensemble de services de bases (annuaire, authentification unique, catalogue, gestionnaire de contenus, etc.) dans un ensemble de *workflows* définis pour chaque catégorie d'utilisateurs. Caractéristique déterminante, la plate-forme Corrélyce n'héberge aucun contenu, mais assure, de façon transparente pour l'utilisateur, la mise en relation avec des contenus externes conservés chez les éditeurs.

Pour autant, le système informatique ne saurait à lui seul décrire le dispositif mis en œuvre. Corrélyce se définit avant tout comme un ensemble de chaînes de traitement dédiées à chacun de ses acteurs, en fonction de ses missions et prérogatives.

Les règles de participation, exprimées dans les chartes (cf infra), ont fait l'objet d'une mission confiée à un expert juridique. Elles s'attachent notamment au respect des règles de la propriété intellectuelle, des droits de l'enfant et de la personne.

Un service d'accueil permanent dit « Guichet éditeurs » accueille les demandes des éditeurs et les aide à inscrire leurs titres. L'aide porte sur les conditions d'adhésion au dispositif, la description documentaire normalisée, l'interfaçage SSO⁸ et sur d'autres éléments, comme la connaissance de la concurrence, la détermination d'un tarif ou d'un modèle commercial, la disponibilité de comptes spécimens, etc.

La Région met en œuvre un dispositif de financement qui permet aux établissements de bénéficier de subventions pour acquérir les ressources, dans la limite de 1500 € par lycée et sur la base des dépenses effectivement réalisées. Elle conduit par ailleurs une action d'achat public global pour un nombre limité de titres transversaux faisant l'objet d'une demande dans une majorité d'établissements⁹.

Enfin, le fonctionnement quotidien, avec 25 distributeurs représentant une cinquantaine d'éditeurs, 180 lycées et 180000 usagers, requiert un ensemble de services d'accompagnement et d'assistance.

L'ensemble des systèmes et services mis en œuvre par Corrélyce vise à assurer la transposition TIC des tâches et fonctions de multiples acteurs, dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des ressources informationnelles et documentaires.

- Les éditeurs adhérents ont la possibilité d'inscrire les titres qu'ils souhaitent, sous réserve de respecter six critères retenus (éditorial, documentaire, juridique, technique, économique, scientifique/éducatif¹⁰). Avant d'apparaître en ligne, les descriptions font l'objet d'une validation par le guichet éditeurs qui vérifie le bon fonctionnement.
- Les usagers des lycées peuvent consulter le catalogue, seuls les enseignants pouvant accéder aux offres tarifaires et réaliser des devis, et seul le superviseur pouvant éditer un bon de commande à partir des devis.

⁸ SSO : *Single sign on*. Système d'authentification unique pour un ensemble d'applications.

⁹ En particulier titres encyclopédiques, archives de presse, archives vidéo.

¹⁰ Les critères d'inscription dans le catalogue Corrélyce sont énoncés dans la charte de mise à disposition de ressources, composante contractuelle des relations avec les éditeurs.

- L'établissement, par l'intermédiaire du superviseur qu'il aura désigné, gère ses abonnements et assure les nouvelles commandes.
- L'élève et le professeur accèdent en ligne aux ressources de façon transparente dès que l'établissement a acquis et ouvert les droits.
- Les acteurs peuvent consulter les statistiques de connexion, pour la partie qui les concerne (statistiques de ses usagers pour l'établissement, de ses titres pour l'éditeur, etc.).
- Les CRDP assurent l'accompagnement pédagogique et le fonctionnement du « guichet éditeurs », ainsi qu'une fonction de suivi du fonctionnement et d'observation des usages.
- La Région administre la plate-forme, un ensemble de prestataires en assurant le fonctionnement technique (hébergement, maintenance, exploitation).
- Un comité réunissant l'ensemble des acteurs propose à la Région des orientations en matière de maîtrise d'ouvrage.

3. Après trois ans, analyse des retours

L'année 2010, troisième année de fonctionnement, est l'occasion de conduire une analyse structurée des observations conduites depuis l'origine, avec comme objectif d'interroger le bien fondé de quelques hypothèses de départ. Sans détailler ici l'ensemble des actions contribuant à cette étude, celles-ci se déclinent dans trois domaines : une analyse interne conduite par chacun des acteurs du projet et faisant l'objet de retours périodiques auprès du maître d'ouvrage ; un suivi particulièrement attentif des retours des partenaires (tant publics que privés) ; une enquête annuelle d'observation d'usages auprès d'un échantillon de lycées.

Quelle capacité à développer les usages du numérique ?

Parmi les hypothèses de travail, l'adéquation des différentes médiations assurées par Corrélyce aux besoins et fonctions des acteurs¹¹ doit permettre de développer les usages du numérique, non seulement en levant des freins identifiés, mais aussi en mettant en place une nouvelle présence de l'offre, capable de déclencher des mises en usage.

Si les statistiques mettent bien en évidence une croissance régulière des usages de Corrélyce avec des taux de l'ordre de 5 à 10 % par mois, les marges de progression restent importantes. Corrélyce s'est bien installé dans le fonctionnement de chaque établissement, mais pas encore dans les usages de chaque enseignant. De ce fait, l'impact quantitatif direct sur les usages du numérique, qui reste par ailleurs difficilement mesurable, n'est pas à la hauteur des attentes initiales. En revanche, les demandes des enseignants révèlent une prise en compte croissante de la nature des ressources par les usagers¹².

Quel impact de la médiation documentaire dans le développement des usages ?

L'approche documentaire de Corrélyce se définit comme « ouverte » : les éditeurs sont libres d'y proposer les titres de leurs choix, sous réserve du respect des critères énoncés. Gratuits ou payants, publics ou privés, libres ou propriétaires, tous les titres proposés doivent avoir un caractère éditorial.

¹¹ « Acteurs » s'entendant ici comme « acteurs humains et non humains », au sens de la théorie de l'acteur réseau (cf les travaux de Akrich, Latour, Callon cités en bibliographie). On comprend ainsi les acteurs individuels et collectifs, les personnes morales, ainsi que les composantes technologiques concourant au processus d'innovation.

¹² On soulignera en particulier l'intérêt manifesté pour des titres libres et/ou gratuits, ou des développements publics comme ceux de l'IGN.

L'ensemble des acteurs consultés s'accordent sur un point : Corrélyce permet d'avoir une meilleure connaissance de l'offre de ressources. Toutefois, et ce malgré de multiples actions d'information, la nature « ouverte » du catalogue n'apparaît pas clairement aux usagers, voire même aux prescripteurs intermédiaires du système éducatif, qui tendent à considérer que les titres du catalogue font l'objet d'une forme de « validation » institutionnelle.

Les choix en matière d'accessibilité technique permettent-ils de diversifier l'offre ?

Corrélyce fonde aussi les services qu'il offre sur une médiation technique, permettant d'accéder à l'ensemble des contenus via une authentification unique de type SSO, dépassant ainsi les contraintes d'accès de chaque titre. Cet interfaçage relève de la responsabilité de chaque éditeur, qui dispose pour sa réalisation d'un document guide spécifique¹³. L'hypothèse est que ce mode de connexion est à même de garantir une plus grande diversité dans l'offre de ressources.

En comparaison avec les autres initiatives connues qui visent à permettre un accès aux ressources éditoriales en ligne, Corrélyce est le seul dispositif qui propose une approche ouverte. Le modèle utilisé par les ENT est directement opposé à celui de Corrélyce : l'éditeur de l'ENT réalise, sur commande de la collectivité, les connecteurs pour les quelques ressources identifiées par les partenaires comme méritant cet effort ; à l'opposé, Corrélyce donne aux éditeurs les éléments pour devenir autonomes à ce sujet.

A ce jour, les objectifs initiaux dans ce domaine sont atteints, près de 200 ressources ayant bénéficié de cet interfaçage. D'une manière générale, les éditeurs consultés considèrent cette opération comme aisée ; ceux qui appuient leurs développements sur l'activité de sociétés de services ont pu réaliser cet interfaçage avec des interventions de l'ordre de 2 à 3 journées.

L'organisation en un ensemble de chaînes de traitement des tâches et fonctions des acteurs constitue-t-elle un facteur favorable ?

Les différents *workflows* qui constituent le modèle fonctionnel de Corrélyce (inscription et gestion d'un titre pour les éditeurs, prise d'abonnement et gestion des accès pour l'établissement, accès pour les usagers, etc.) transposent les fonctions et responsabilités traditionnelles de chaque acteur dans l'espace en ligne. L'hypothèse est que cette transposition des tâches et responsabilités dans une forme d'espace virtuel est à même de faciliter la mise en usage.

Les acteurs de Corrélyce saluent, dans leur ensemble, une organisation fonctionnelle qui leur permet d'assurer au mieux, en transposition numérique, leurs fonctions dans le domaine de la gestion et de l'accès aux ressources documentaires et informationnelles. Les travaux actuellement conduits pour installer des dispositifs analogues dans d'autres collectivités vont au-delà de constat, en affirmant que cette organisation est une condition déterminante de l'acceptabilité du dispositif par ses différents acteurs, notamment institutionnels.

Quel est l'impact de Corrélyce sur les politiques documentaires des lycées ?

Corrélyce avait aussi pour objectif d'influer sur la conception et la mise en œuvre des politiques documentaires des lycées, en particulier en y intégrant une dimension TIC. En rendant plus visible l'arrivée de ressources numériques en ligne, Corrélyce conduit à s'interroger, au sein des établissements, sur l'offre documentaire proposée aux usagers. Les professeurs documentalistes, essentiels dans le dispositif, sont impliqués non seulement dans les choix de ressources mais aussi dans les conditions de leur usage.

Toutefois, l'impact réel de Corrélyce sur les politiques documentaires est difficile à apprécier, et ce pour plusieurs raisons : les politiques documentaires, initiées en 2004, ont pris leur place à peu près dans la même période que le déploiement de Corrélyce, ce qui rend difficile toute comparaison ; le numérique fait aussi l'objet du « volet TICE » du projet d'établissement, ce

¹³ Guide d'interfaçage SSO, disponibles en ligne sur <http://correlyce.regionpaca.fr> (rubrique « info éditeurs »)

qui contribue souvent à une séparation de fait entre numérique et documentation. D'une manière générale, les travaux de suivi des politiques documentaires mettent en évidence des approches qui restent souvent distinctes entre documentations traditionnelle et numérique.

Quelle capacité pour Corrélyce d'influer sur l'offre de ressources numériques ?

La conception initiale du projet posait également un point d'interrogation sur les capacités de Corrélyce à associer les éditeurs et à influencer sur l'organisation économique et commerciale du secteur. Les concepteurs s'interrogeaient aussi sur la possibilité d'exprimer des critères objectifs conditionnant l'inscription au catalogue, et ce malgré la rapide évolution de l'offre.

Corrélyce représente aujourd'hui un budget d'acquisition de ressources numériques aux environ de 400 k€ soit environ 10 à 20 % du marché des ressources multimédias éducatives en France. Mais son impact est accru au-delà de ce qu'indique ce ratio car c'est le seul dispositif organisé, voire modélisant, pour ce marché qui reste en voie de structuration.

Le schéma commercial proposé par Corrélyce s'établit aujourd'hui comme une forme de cadre adopté par le secteur éditorial, avec le développement d'abonnements sur l'année scolaire, la généralisation des « comptes spécimens », l'organisation entre abonnements « établissement » ou « groupe » avec au maximum 2 seuils¹⁴. L'analyse des acquisitions des lycées met aussi en évidence des seuils tarifaires qui paraissent acceptables aux établissements, au regard des moyens alloués.

Quelle analyse globale de la montée en charge ?

En matière d'objectifs chiffrés, en 2006-2007, la Région s'était fixé comme cible un déploiement sur la totalité des lycées publics relevant de sa compétence, avec une montée en charge permettant d'obtenir une masse critique d'usages dans un délai de 3 à 5 ans.

Dès la première année, la quasi-totalité des lycées est connectée au dispositif (178/180), et 80 % engagent une activité, même modeste. Depuis la deuxième année, la totalité des établissements adhère au dispositif, dispose des subventions, peuple l'annuaire avec ses utilisateurs. Corrélyce est bien entré dans le paysage régional en ce qui concerne les lycées.

En revanche, les usages individuels ne progressent que plus lentement. A ce jour, les connexions mensuelles se situent entre 10 et 15% du nombre d'utilisateurs enregistrés, et ce malgré un taux de croissance de 5 à 10 % par mois.

4. Poursuites et axes de recherche

Quelles sont les perspectives d'évolution de Corrélyce et les axes de recherche qui pourraient être explorés autour de ce type de plate forme ? A ce niveau de maturité du dispositif, la question des usages est centrale. En effet, si le constat peut être fait que Corrélyce est un dispositif qui fonctionne bien techniquement, pleinement déployé dans les lycées de la Région et reposant sur un ensemble d'acteurs publics et privés cohérents dans leurs objectifs respectifs et dans la répartition des compétences, les usages restent modestes.

Pourquoi les enseignants et les élèves utilisent aussi peu Corrélyce, et donc pourquoi la mise à disposition de ressources numériques qualifiées ne suffit-elle pas à créer des usages ? Le catalogue répond-il aux besoins des usagers ? Est-il adapté aux contraintes du système scolaire et à la diversité des situations d'enseignement ? Quelles sont les conditions favorables pour développer les usages ? Un dispositif tel que Corrélyce peut-il contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles d'enseignement ?

¹⁴ Les éditeurs peuvent proposer jusqu'à 7 références par produit, avec trois références « établissement » (en fonction de l'effectif élèves), trois références « groupes » (licences personnelles pour un nombre d'utilisateurs) et une référence individuelle, pour traiter notamment les besoins particuliers (intégration du handicap, intégration des élèves nouvellement arrivés en France, dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, accompagnement personnalisé, etc.).

Trois axes de recherches permettent actuellement d'envisager des réponses à ces nombreuses questions.

La dimension usager

A la fin de l'année scolaire 2009-2010, 10 à 15% des usagers potentiels se connectent mensuellement à Corrélyce. Est-ce la phase initiale d'un fort accroissement à venir, en référence à « la courbe en S » de l'approche diffusionniste (Rogers, 1995) ? Est-ce la poursuite attendue d'un modèle de croissance linéaire qui installe l'usage des ressources numériques de façon durable dans une fraction limitée du public cible ?

Au préalable, il est intéressant de se demander de quelles réalités pédagogiques ce taux de connexion rend compte. En effet, un taux de connexions donne une indication statistique sur le type de ressource connectée, sur le type d'utilisateur, sur la durée et le lieu de connexion mais aucunement sur les usages pédagogiques qui en sont faits par les enseignants et les élèves. En 2009 et 2010, Isabelle Breda (CRDP Aix-Marseille ; Orme¹⁵) a mené une série d'entretiens semi-directifs avec des enseignants, puis des élèves, utilisateurs de Corrélyce. L'objectif de ces enquêtes est double : d'une part faire émerger le processus global que l'usager convoque dans ses mises en œuvre de ressources numériques et les représentations associées ; d'autre part de mieux connaître les conditions de mise en œuvre dans les lycées du point de vue des utilisateurs¹⁶.

Parallèlement, Delphine Marchand (co-auteure de cet article), dans le cadre des travaux de recherche de doctorante, a débuté des entretiens auprès d'enseignants utilisateurs et non utilisateurs de Corrélyce afin d'analyser leurs besoins en matière de dispositif facilitateur d'accès et d'usages à des ressources numériques. Aborder la question des usages et non-usages au regard des attentes des usagers permet de s'interroger sur les représentations et sur les controverses liées à l'évolution du dispositif (Akrich, Callon, Latour, 2006 ; Callon, Latour, 1981).

Il ressort de ces entretiens un ensemble de critères jugés essentiels par les enseignants pour pouvoir utiliser un dispositif de mise à disposition de ressources numériques. Ces critères, aussi bien liés aux aspects technique et organisationnel, au traitement documentaire et à la question de la formation professionnelle, interrogent fortement les concepteurs et pilotes d'une plate forme sur leurs capacités à prendre en compte les attentes des usagers.

Cela revient à poser la question du rôle de l'enseignant dans l'évolution du dispositif, qu'il s'agisse de la prise en considération de ses besoins, satisfaits ou non, mais aussi de ses pratiques. Il sera alors intéressant d'analyser dans quelle mesure les échanges de pratiques entre enseignants peuvent être un facteur facilitateur d'usages de ressources numériques.

Médiations et usages

La question des usages de Corrélyce peut également être interrogée sous l'angle de la médiation. En effet Corrélyce a pour vocation d'établir une relation directe entre des contenus informationnels et des usagers. Pour ce faire, il est porteur d'un ensemble de médiations : la médiation technique qui rend possible l'accès aux ressources et garantit le fonctionnement de la plate forme ; la médiation organisationnelle qui permet à chaque lycée de choisir ses abonnements dans un catalogue critérié et la médiation documentaire qui se traduit par un traitement documentaire des ressources.

Les usages de Corrélyce étant modestes, est-il pertinent de dire que ces médiations sont inadaptées, voire insuffisantes ? Dans ce dispositif, quelle est la place pour la médiation humaine ? Enfin, l'ensemble de ces médiations permet-il à Corrélyce de s'adapter aux contraintes et particularités de chaque lycée ?

¹⁵ Orme : observatoire des ressources multimédia en éducation, pôle d'ingénierie du CRDP de l'académie d'Aix-Marseille.

¹⁶ Ces travaux, en cours de publication, visent à développer un ensemble de préconisations relatives aux conditions nécessaires pour une meilleure diffusion des usages.

Lors des entretiens menés auprès des enseignants afin de cerner leurs besoins, la demande de formation sur les contenus et les usages pédagogiques des ressources numériques a été fortement exprimée. Si les enseignants sont demandeurs d'une offre qualifiée de ressources¹⁷, ils avouent être démunis face aux usages avec les élèves.

Depuis 2007, des regroupements annuels, par département ou bassin de formation, permettent aux représentants du CRDP, de la Région, du rectorat et aux éditeurs privés de faire connaître les objectifs, fonctionnalités et pistes d'usages des ressources aux enseignants. D'autres types de formations, plus souples, dans un établissement, autour d'une ressource particulière, pour une équipe pédagogique, sont également réalisés. Pourtant la modestie des usages de Corrélyce laisse à penser que ces formations restent insuffisantes pour impulser des usages durablement. L'analyse des connexions permet de dire qu'elles ont bien un effet à court terme, mais la dynamique s'essouffle si elle n'est pas entretenue au sein du lycée.

Plusieurs profils de personnes ressources existant au sein des établissements scolaires peuvent intervenir pour ce soutien aux usages. Il s'agit de l'enseignant référent en matière de TICE et surtout du professeur documentaliste. Par leur expertise en matière de ressources documentaires et de numérique, ils peuvent instaurer une médiation humaine au cœur du lycée. Pour autant, l'efficacité de cette médiation, qui apparaît indispensable au développement des usages, reste à interroger.

Par ailleurs, et toujours pour interroger les liens entre médiations et usages, il est intéressant d'étudier l'établissement scolaire, puisqu'il est non seulement médiateur entre l'institution et les usagers mais aussi parce qu'il peut déployer un ensemble de médiations afin de s'adapter à son environnement interne et externe. Dans quelle mesure un lycée peut-il contribuer aux usages de Corrélyce ? Quelles sont les médiations qu'il peut mettre en place pour les favoriser ?

Pour accompagner les usages d'un dispositif tel que Corrélyce, un établissement scolaire peut jouer sur les trois registres principaux que sont la technique, l'organisation et l'accompagnement. Dans le premier registre, il s'agit de créer les conditions d'un fonctionnement technique adapté aux usages visés, non seulement en matière de fiabilité, mais aussi d'adéquation entre cadre fonctionnel et cadre d'usage¹⁸ ; dans le second, s'organise le fonctionnement de la politique documentaire (choix d'abonnements en particulier), se concrétisent les orientations TICE; enfin, dans le troisième registre, sont mise en place les actions de formation ou de développement de pratiques collaboratives par exemple.

Les médiations induites par Corrélyce et celles propres aux lycées peuvent-elles se compléter pour développer les usages? Le prolongement des médiations d'un dispositif informationnel au sein des établissements scolaires est-il nécessaire et sous quelles formes ? Ces questions feront l'objet d'analyses statistiques d'usages, d'entretiens et d'observations dans le cadre des travaux de recherche de doctorat de Delphine Marchand.

La légitimité de Corrélyce

Corrélyce est un exemple de dispositif numérique dans l'éducation qui a la spécificité de réunir des acteurs publics et privés amenés à travailler ensemble. Pourtant, la cohérence de ce partenariat et sa valorisation auprès des usagers ne suffisent pas à créer des usages. L'appropriation de Corrélyce par les enseignants et les élèves ainsi que son intégration dans le fonctionnement d'un lycée posent la question du sens. A quoi sert Corrélyce ? L'inappétence constatée à propos de Corrélyce tient-elle au dispositif ou se situe-t-elle plus largement sur l'usage des ressources numériques ? Quels intérêts un enseignant, un élève, un lycée mais aussi l'Ecole ont-ils à utiliser cette plate forme et ses ressources ?

¹⁷ La nature de la qualification reste d'ailleurs méconnue des usagers, même les plus informés.

¹⁸ En référence à l'analyse sociotechnique (Flichy, 1995).

Tout d'abord, Corrélyce permet la mise en œuvre de la politique institutionnelle. Ainsi, au niveau des lycées, Corrélyce peut être considéré comme un instrument de mise en place des politiques de l'établissement. La réflexion sur les abonnements à telle ou telle ressource peut s'intégrer à l'élaboration d'une politique documentaire, comme l'exploitation des ressources numériques peut s'intégrer à la conception d'un projet TICE, le tout s'inscrivant dans la conduite locale de l'évolution du système éducatif.

Corrélyce a été conçu pour être un outil permettant le développement des usages des ressources numériques. En tant que tel, il doit non seulement pouvoir s'adapter aux commandes institutionnelles mais aussi être capable d'en assurer une forme de relais auprès des usagers.

Corrélyce peut-il s'adapter aux évolutions institutionnelles et contribuer à leurs mises en application ? En corollaire, Corrélyce peut-il permettre d'apporter des éléments de réponse aux interrogations des enseignants sur la pertinence et la nécessité d'utiliser des ressources numériques à l'École ?

En mettant à la disposition des usagers un ensemble de ressources qualifiées, Corrélyce contribue à enrichir l'offre documentaire, qui permet, d'une part à l'enseignant d'élargir son choix de ressources adaptées à ses objectifs pédagogiques, d'autre part à l'élève de répondre à ses besoins informationnels. Corrélyce est alors un facteur de médiation informationnelle permettant d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'École en termes d'apprentissages.

Depuis la rentrée 2010, la réforme des lycées entre en vigueur pour les classes de seconde. Faire évoluer l'apprentissage des langues vivantes, répondre aux demandes d'information sur l'orientation tout au long de la scolarité, permettre l'approfondissement des connaissances dans le cadre de l'accompagnement personnalisé sont autant d'exigences institutionnelles auxquelles Corrélyce, par la mise à disposition de ressources numériques qualifiées et adaptées, est susceptible d'apporter des éléments de réponse. Dans quelle mesure l'adéquation de l'offre du catalogue Corrélyce aux demandes institutionnelles peut favoriser les usages ? Dans quelle mesure la pertinence d'une médiation informationnelle peut donner du sens à l'usage d'une ressource numérique ? Ce sont là des aspects que la période à venir permettra d'interroger.

Conclusion

La question du développement des usages de Corrélyce est liée à la capacité du dispositif à s'adapter aux attentes des usagers, aux particularités des établissements scolaires et aux évolutions des commandes de l'institution. En particulier, elle interroge sur le fait de savoir si Corrélyce contribue à concrétiser une nouvelle forme de relation aux ressources informationnelles et documentaires dans les pratiques d'enseignement. A ce jour, plusieurs investigations sont mises en place autour de Corrélyce. Tout d'abord, cette plate-forme s'inscrit dans une démarche d'ingénierie éducative amenant les acteurs publics et privés impliqués à travailler ensemble au renforcement et à l'accompagnement du lien entre l'offre technologique et l'évolution des pratiques d'enseignement. Cela implique un pilotage et un suivi concertés du projet. De plus, l'ORME, dans une perspective d'ingénierie de projet et d'aide à la décision, conduit une démarche d'observation et de suivi des usages. Par ailleurs, Corrélyce, en étant suffisamment représentatif des problématiques liées aux plates formes de mise à disposition de ressources numériques dans l'enseignement secondaire, sert de champ exploratoire à des activités de recherches dans le cadre d'un doctorat.

A la fois projet d'ingénierie et objet de recherches, Corrélyce permet, par la redéfinition qu'il propose de l'organisation des contenus documentaires dans l'enseignement secondaire, de poser la question du lien entre activité d'information et activité de travail dans le contexte numérique.

Références bibliographiques

- AKRICH M., CALLON M., LATOUR B., (2006). Sociologie de la traduction : Textes fondateurs, Paris : Presse de l'école des Mines (col. Sciences sociales).
- BOUVIER, A., (2007). La gouvernance des systèmes éducatifs. Paris : PUF.
- CALLON M., LATOUR B., (1981). Unscrewing the Big Leviathan - How Actors Macrostructure Reality and How Sociologists Help Them to Do So. In *Advances in social theory and methodology*, Londres : Routledge and Kegan Paul.
- CALLON, M., (1992). Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques. In *Ces réseaux que la raison ignore*. Paris : L'Harmattan (col. Logiques sociales), p. 53-78.
- DURPAIRE, J.L.,(2004). Les politiques documentaires des établissements scolaires, Rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (en ligne)
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/politiques_documentaires.pdf
- ENDRIZZI. L., (2007). Education à l'information. Lyon : INRP. Col. Lettres de la VST n°17, avril 2007.
- FLICHY, P., (1995). L'innovation technique - récents développements en sciences sociales, Paris : La Découverte.
- PUIMATTO, G., (1998). TICE – Quel projet pour mon établissement. Paris : CNDP. Col. de l'ingénierie éducative.
- PUIMATTO, G., (2005). Online services providing commercial contents in education. which digital space for mediatized communication in school?. In *Caught in the web or lost in the textbook?*. Sous la dir. de Bruillard E. et al., (2006). Paris: Jouve. Actes du colloque de l'iarTEM, IUFM de Caen, 26-29 octobre 2005. p. 115-121.
- PUIMATTO, G., (2006). Les réseaux numériques éducatifs - Régulateurs, acteurs et vecteurs de l'évolution des pratiques et de l'organisation des établissements et de l'institution scolaires. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Nord - Paris 13. (en ligne)
http://archive-edutice.ccsd.cnrs.fr/docs/00/09/55/87/PDF/These_GP_release_4.pdf
- ROGERS, E., (1995). Diffusion of innovations, Glencoe : Free Press.
- SIMON J-C., (1980), L'éducation et l'informatisation de la société, rapport à Monsieur le Président de la République, Paris : La documentation française, 275 p.
- UNESCO, (2003), Vers une société compétente dans l'usage de l'information. In *Introduction à la maîtrise de l'information*. Horton F. W., Paris : UNESCO (2007). p. 69-71.